

Réaménagement de l'axe routier 173/277 sur le territoire de la Ville de Lévis (Pintendre) et de la Municipalité de Saint-Henri

Lévis

6211-06-021

Québec, le 28 novembre 2001

MM. Michaud et Desbiens  
Ministère des Transports du Québec  
1156, boulevard de la Rive-Sud  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

OBJET :       Avis de changement  
              Dossiers 318954 et 318955  
              Ministère des Transports du Québec  
              V/référence 20-3474-9329

---

Tel que mentionné dans la lettre qui accompagnait le compte rendu de l'orientation préliminaire qui vous a été transmis au dossier en titre, un délai de trente (30) jours vous était accordé ainsi qu'à toute personne intéressée pour présenter des observations écrites ou demander la tenue d'une rencontre avec la Commission.

À l'expiration de ce délai de trente jours, la Commission a tenu une rencontre le 18 septembre 2001, avec les personnes intéressées par ce projet de route. Les explications et les éclaircissements fournis, notamment, que :

- l'axe routier 173 / 277 est une route régionale de transit et la question de sécurité est importante ;
- à la suite de l'orientation préliminaire du 11 juin dernier, les responsables du ministère du Transport ont tenu des rencontres avec différents groupes, incluant l'UPA, à la suite desquelles des modifications ont été apportées, notamment pour se rapprocher de leurs exigences ;
- un demi-tour (situé au sud du viaduc Carrier) a été déplacé d'environ 90 mètres vers le sud sur le lot 239 pour faciliter les manœuvres des véhicules de ferme ;
- à la suite des discussions, un demi-tour placé du côté ouest de la route sera reporté du côté est de la route régionale entre cette dernière et le chemin de fer actuellement désaffecté. Il sera déplacé vers le sud de quelques dizaines de mètres ;

- un demi-tour a été changé du côté de la route régionale pour être placé près du chemin de la Tourbière, ce qui enlève une contrainte importante à la Ferme Lévisienne;
- trois chemins de desserte à des fins agricoles seront construits et mis à la disposition des entreprises agricoles;
- lors de l'arrivée de la route 173 / 277, en direction sud, à l'entrée du village de Saint-Henri, cette route se sépare en deux artères et prend des directions différentes. La Route 173 bifurque en direction sud-ouest vers Saint-Georges, alors que la Route 277 circule dans la zone non agricole de Saint-Henri en direction du Lac Etchemin. Ce qui diminue la circulation sur la route dans la zone non agricole de Saint-Henri. Ce fait explique que la route peut demeurer à deux voies dans la zone urbaine, satisfait et répond à l'interrogation que se posait la Commission;
- de nouveaux plans ont été déposés par les représentants de « Roche limitée – groupe conseil », notamment les feuillets 1, 2, 3 et 4 de 3, représentant une demande modifiée totalisant une superficie 71 758 mètres carrés (7,18 hectares), soit une diminution en regard de la superficie originalement demandée d'environ 4 922 mètres carrés.

Toutes ces nouvelles considérations amènent la Commission à réévaluer son orientation préliminaire vers une **autorisation** en ce qui concerne l'aliénation ou le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le réaménagement de l'axe routier 173/277 entre Pintendre et Saint-Henri, selon les plans et la superficie mentionnés au paragraphe précédent, sur les lots visés.

Une période de dix (10) jours vous est accordée ainsi qu'à toute personne intéressée pour soumettre des observations écrites. Cette correspondance, sur laquelle doit se retrouver le numéro de dossier ci-haut mentionné, doit être adressée à **madame Nancy Bédard**, responsable de la gestion du rôle à Québec. À l'expiration de ce délai, la Commission rendra sa décision.

Michel Lemire, vice-président  
Ghislain Girard, commissaire



Michel Lemire, vice-président  
Président de la formation

/hg

c.c. Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse  
MRC Desjardins  
Municipalité de Saint-Henri  
Municipalité de Pintendre  
Monsieur Régent Gosselin  
Monsieur Raymond Godbout  
Monsieur Jean Couture  
Monsieur Mario Morin  
Monsieur Clément Buteau  
Monsieur Alphonse Larose  
Monsieur Gaétan Gosselin  
Monsieur Gaétan Dumas  
Monsieur Daniel Buteau  
Monsieur Raymond Larose  
Monsieur Réjean Gosselin  
Ferme M.P. Buteau  
Monsieur Guy Lachance  
Monsieur Clermont Lachance  
Madame Jocelyne Laliberté  
Monsieur Gérald Couture  
Roche limitée, Groupe-conseil (a/s de M. André Vachon)  
Gestion Pintendre inc.  
Les Placements Terval inc.